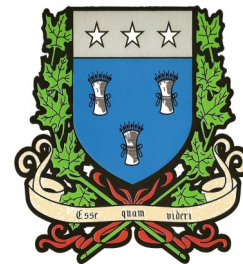


# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



(Vol. 28, n° 25) 12 décembre 2019

## Nouveau contrat pour la collecte des matières recyclables à compter du 1er janvier 2020

Nous désirons vous informer qu'à partir du 1er janvier 2020, une nouvelle compagnie de ramassage de matières recyclables passera dans les rues de Napierville. Le camion sera dorénavant pourvu d'un bras mécanisé donc le chauffeur ne descendra pas du camion. **Les règles à suivre ci-dessous sont donc très importantes afin que la cueillette puisse s'effectuer.**

### Quelques règles sont à suivre pour le bon déroulement de la collecte:

- ♦ La collecte des matières recyclables a lieu le jeudi de toutes les semaines. En tout temps le bac devra être fermé et déposé à la rue avant 7 heures A.M. Lors des jours fériés, la collecte sera effectuée comme à l'habitude, à moins d'avis contraire.
- ♦ Le bac de recyclage doit être placé en bordure de rue sans entraver la circulation, le déneigement, l'épandage d'abrasifs, la circulation des piétons ou les personnes à mobilité réduite.
- ♦ **Les roues et la poignée doivent être placées du côté de la maison et au minimum à 20 pouces ( 50 cm) de tout autre objet. Le camion peut ainsi soulever le bac.**
- ♦ Le bac roulant doit être conforme au mode de ramassage, prise européenne, 360 litres, et dont le poids maximal est de 25 kilogrammes.

**Merci de votre collaboration !**

## Exposition des œuvres de Monsieur Jean-Louis Delhay

À découvrir à la bibliothèque de Napierville jusqu'au 29 janvier 2020

Une sélection de 13 œuvres de la collection «Point de Vue» à partager dans le cadre des actions culturelles de la Municipalité de Napierville, pour une période de six semaines dans l'environnement de la bibliothèque municipale.

Nous vous attendons en grand nombre!!



## Certificat d'occupation Permis d'affaires

Avant de louer, d'acheter ou d'occuper un espace commercial ou industriel, ou encore d'opérer une entreprise commerciale dans votre résidence, assurez-vous d'abord que la réglementation municipale et le zonage permettent l'usage que vous comptez faire de l'endroit.

Il est nécessaire de se procurer un certificat d'occupation à la municipalité. Ce document indique les usages ou activités autorisés en vertu du règlement de zonage en vigueur à sa date de délivrance.

Votre entreprise déménage, connaît un changement d'administration ou ferme ses portes? Il faut alors résilier votre certificat d'occupation en contactant la personne responsable de l'urbanisme de la municipalité.

**CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNÉE 2020**

Janvier 2020	09 janvier 2020
Février 2020	06 février 2020
Mars 2020	12 mars 2020
Avril 2020	02 avril 2020
Mai 2020	07 mai 2020
Juin 2020	04 juin 2020
Juillet 2020	02 juillet 2020
Août 2020	06 août 2020
Septembre 2020	03 septembre 2020
Octobre 2020	01 octobre 2020
Novembre 2020	05 novembre 2020
Décembre 2020	03 décembre 2020



**DÉNEIGEMENT**

Afin de faciliter le déneigement durant la période hivernale, auriez-vous l'obligeance d'éviter de placer sur les trottoirs vos ordures et vos bacs de récupération lors des cueillettes des mardis (ordures) et jeudis (recyclage).

Il serait également important **d'éviter** lors du déneigement de votre entrée charretière, de laisser des amoncellements en bordure de la chaussée.

De plus, si vous avez donné votre déneigement à contrat, veuillez en aviser l'entrepreneur.

Merci de votre collaboration !



**SAPINS DE NOËL**

Le site de dépôt des branches situé au bout de la rue Poupart sera ouvert  
**tous les samedis de janvier 2020**  
**de 10h à 16h**  
afin que vous puissiez aller porter  
votre sapin de Noël.



**Horaires des Fêtes de l'Hôtel de ville**



Fermeture du 23 décembre au 2019  
3 janvier 2020 inclusivement.  
Le personnel de la municipalité se tiendra à votre entière disposition le 6 janvier 2020 dès 8h30.

**Horaires des Fêtes de la Bibliothèque**



Fermeture du 21 décembre 2019 à midi  
au 6 janvier 2020 inclusivement.  
Le personnel de la bibliothèque se tiendra à votre entière disposition le 7 janvier 2020 dès 14 heures.



**JOYEUX NOËL ET  
BONNE ANNÉE  
À TOUS !**

**DE LA PART DE  
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL ET  
DE SES EMPLOYÉ(E)S**